



Bail commercial commerce

Par Hulonale

Bonjour,

J'ai trouvé un local pour mon activité de commerce.

Étant en cours de création d'entreprise est-il possible d'ajouter une clause dans le bail stipulant que si mon projet ne voit pas le jour, je suis libre de tout engagement ?

Précision, mon bail sera signé devant notaire.

Merci à vous.

Cordialement.

Par ESP

Bonsoir

C'est une clause résolutoire qui peut être indiquée mais soumise à l'accord du bailleur.

Par Hulonale

Merci de votre aide.

Bonne journée.